

## N° 397 (1).

*(Trip., XVI, p. 28 v°-29 r°.)*

Autrefois, dans une bourgade il y avait un brahmane qui s'était marié ; peu après, sa femme donna naissance à un fils ; par la suite, elle enfanta encore un fils, puis d'autres encore, jusqu'à ce qu'elle eût mis au monde douze fils. Lorsque tous furent devenus adultes, ils se marièrent et formèrent une grande maisonnée. Peu de temps plus tard, leur mère tomba malade et mourut. Comme leur père était affaibli par l'âge, ses deux yeux devinrent aveugles et il ne put plus rien voir.

Or, ces jeunes femmes, quand les fils ne se trouvaient pas là, commettaient des actions perverses avec des gens du dehors ; le brahmane savait très bien discerner les sons et, en entendant le bruit des pas, il pouvait savoir si c'étaient ceux de ses fils ou ceux d'autres personnes ; c'est ainsi que, en entendant ces gens marcher, il sut que ce n'étaient pas ses fils ; il fit alors des reproches à ses belles-filles en leur ordonnant de ne point tenir cette conduite débauchée. Ses belles-filles, comprenant qu'il était irrité, se dirent entre elles : « Ce brahmane s'oppose à nous et nous est nuisible. Il faut maintenant que nous lui supprimions sa bonne nourriture. » Elles lui donnèrent alors un riz grossier qu'elles avaient trempé dans de la sauce au vinaigre. Le brahmane, qui était affaibli par les ans, se trouva incapable de mâcher une telle nourriture ; il dit alors à ses fils : « Vos jeunes femmes me donnent une nourriture grossière qu'elles ont trempée dans du vinaigre.

(1) M. Huber a analysé ce conte en le rapprochant du texte parallèle du Divyâvadâna (B. E. F. E. O., t. VI, p. 33-34).